

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

28 NOVEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

⁽¹⁾Voir Doc. n°613 (2008-2009) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Miller, M. Meurens et M. Wahl
---	--

1 Amendement n°1 déposé par M. Miller, M. Meurens et M. Wahl

Modifier l'AB 81.07.32 « Participation de la Communauté française au projet Arte Belgique » de la DO 25 Audiovisuel et Multimédia, en affectant 1 million d'euros prévus à l'AB 33.10.33 « Subventions aux télévisions locales » de la DO 25 et 1 million d'euros à l'AB 41.03.21 « Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel » de la même DO.

Justification

Les budgets prévus à l'AB 81.07.32 seront majoritairement dédiés au financement de l'émission « 50° Nord » qui a sa raison d'être mais qui devrait être financée via le budget de la RTBF.

Les télévisions locales et la création cinématographique et audiovisuelle devant être davantage financés, nous proposons le transfert de ce budget « Arte » vers ces AB.